Demande de permis de conduire suite à une suspension

- Demande d'édition d'un titre doté de seule la catégorie AM
- Demande de la préparation du titre après une suspension

Pièce d'identité	* Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans * Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide. * Passeport non biométrique valide * Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)
Justificatif de domicile (du lieu de résidence principale)	- Un avis d'imposition ou de non-imposition (la taxe foncière n'étant pas acceptée) - Une quittance de loyer faite par un professionnel - Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau) - Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant - Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent
Photo d'identité	- La photo d'identité récente (datée de moins de 6 mois) et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée. - La photo doît être de 3.5 x 4.5 cm et respecter les caractéristiques suivantes : - En couleur sur fond clair et uni, de face tête nue, visage centré et dégagé, yeux ouverts et visibles - Une photo scannée ou photographiée sera refusée
Formulaire visite médicale	Cerfa n°14880*02 complété et signé par le médecin annonçant l'aptitude Vous devez vous soumettre à une visite médicale si vous êtes dans l'une des situations suivantes : * candidat aux catégories A et B du permis de conduire délivrées pour la conduite de véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap ; * candidat aux catégories A et B atteint d'une incapacité a priori incompatible avec l'obtention du permis de conduire ; * candidat aux catégories A1, A2, A, B et B1, titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire ; * candidat atteint d'une affection a priori incompatible avec la délivrance du permis ; * candidat ayant fait l'objet d'une demande de contrôle médical par l'examinateur lors de l'épreuve pratique de l'examen.
Examen de contrôle médical	Un nouveau permis de conduire peut être demandé uniquement en cas d'avis médical favorable (cerfa 14880*02), notamment sur un examen psychotechnique. Des examens biologiques peuvent être demandés.
Contrôle médical : La périodicité du contrôle médical dépend de votre âge et de la catégorie du permis.	• Permis A utilisé pour une activité de transport de personnes à 2 ou 3 roues • Permis B utilisé pour les activités suivantes : taxi, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes • Permis C et C1 (poids lourd) • Permis D et D1 (transport en commun) • Permis CE, C1E, DE et D1E (certains véhicules avec remorque)

Coût de la prestation : 39.90 €